

Compte rendu de la séance du 06 janvier 2017

Président : BOURDIER Christian

Secrétaire : BOUTY Patricia

Présents :

Monsieur Christian BOURDIER, Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Madame Jennifer PALMER, Madame Hélène WEIDIG, Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE, Monsieur Jean-Paul LOUMEAU, Monsieur Morad SALMI, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Excusés :

Absents :

Réprésentés :

Ordre du jour:

- 1) Demande de subvention FSIL pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente.
- 2) Demande de subvention exceptionnelle de la Chambre des Arts et des Métiers
- 3) Compte-rendu de la réunion de l'ouverture des offres pour les travaux de la rénovation de la salle polyvalente.
- 4) Organisation du repas communal du dimanche 08 janvier 2017.
- 5) Questions diverses.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour faire face un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (DE 2017 001)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1954 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1°;

Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

DECIDE de charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis,

PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au Budget,

DIT que la présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

Demande de subvention FSIL (DE 2017 002)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que lors de la réunion du conseil municipal en date du 26 novembre 2015 avait été accepté le projet de réhabilitation de la salle polyvalente de la commune pour un montant estimé à 380 223€ HT.

Monsieur le Maire rappelle aussi le montant des devis estimatifs pour la réhabilitation du bâtiment communal en nouvelle mairie: 49 697.800€ HT, soit 58 924.79€ TTC.

Les deux actions de travaux étant liées et indissociables, Monsieur le Maire fait part de la possibilité de demande de subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement local 2017, concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente et de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de sa réaffectation en mairie, sachant que la priorité d'investissement est l'accessibilité au public et la rénovation thermique.

Cela ferait donc l'objet d'une seule et même demande, avec deux sous-dossiers distincts.

Des demandes de subvention ont été demandées auprès du Conseil départemental de la Gironde, au près de la Préfecture dans le cadre d'une DETR et une Réserve Parlementaire; subventions notifiées.

Le Conseil Régional a refusé d'octroyer une subvention.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement avait été faite en 2016, sans succès.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DIT que le montant estimé des travaux est de 380 223€ HT pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

DIT que le montant estimé des travaux est de 49 697.88€ HT pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal.

SOLLICITE, à nouveau, une subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement local de 30% d'un montant de 429 920.88€ HT (sommés des deux travaux), soit une subvention d'un montant de 128 976€.

DIT qu'une demande avait faite en 2016 en ce sens et refusée.

DIT que le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est le suivant:

- montant total HT:	429 920.88€
- DETR 2016 (31.6%):	136 187.15€
- FSIL 2017 (30%):	128 976€
- Conseil départemental 33 (25% d'un montant plafond de 200 000€ + CDS1.12): (14.73% de 380 223€)	56 000€
- Réserve Parlementaire (salle polyvalente; 2.63% de 380 223€):	10 000€
- Emprunt:	190 000€

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2017.

DIT que les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en mairie sont commencés du fait de l'obligation de déménager les bureaux de la Mairie dans ce bâtiment réhabilité afin que les travaux de rénovation de la salle polyvalente (l'actuelle mairie se trouvant dans la salle polyvalente).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Demande de subvention exceptionnelle par la Chambre des Métiers (DE 2017 003)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Chambre des Métiers de la Charente-Maritime qui sollicite la commune pour une subvention de 40€. En effet, une administrée de la commune est en formation apprentissage avec la Chambre des Métiers et à ce titre, cette dernière sollicite une aide financière.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à la Chambre des Métiers de la Charente-Maritime car une administrée est en formation apprentissage avec cet organisme.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Compte-rendu de l'ouverture des offres travaux de la salle polyvalente.

Lors de l'ouverture des plis des offres pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, après une analyse rapide et succincte, le budget prévu est largement dépassé.

L'analyse des offres sera rendue le lundi 09 janvier en présence du bureau d'études et de l'architecte.

Il faudra prévoir une réunion exceptionnelle pour présenter aux membres du conseil l'analyse des offres.

Organisation du repas communal du 08 janvier.

148 personnes se ont inscrites.

La décoration des tables sera faite par Marie-Laure et Hélène.

Fin de la séance à 22h00.

Le Maire, C. BOURDIER

Le Conseil Municipal